

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 29 novembre à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 21 novembre, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Alexandra BUTEL, première adjointe, pour le maire démissionnaire.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrages exprimés : 11

Nombre de voix pour : 09
Nombre de voix contre :
Nombre d'abstentions : 02

Présents : Jean-Marie PRAYER, Marie Paule ROGOU, Jacqueline PUGET, Alexandra BUTEL, Jean Louis SERRES, Stéphane PATRAS, Alain LAURENS

Excusés : Cécile LAPEYRE

Pouvoirs : Amélie MARRIQ (pouvoir donné à Marie Paule ROGOU), Alain MANIVEL (pouvoir donné à Jean Louis SERRES), Jean LAPEYRE (pouvoir donné à Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL (pouvoir donné à Jacqueline PUJET)

Absents : Fabien SERRES

Secrétaire de séance : Alain LAURENS

Objet : Autorisation d'occupation du domaine public : organisation d'une activité "Escape Show Room" dans la yourte du Col du Festre

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant la demande de Mme Doriane BRUNET MEYER d'occupation du domaine public,
Considérant que l'activité type "Escape Game" fait l'objet d'une pratique de plus en plus répandue et qu'elle contribue au développement des activités touristiques du territoire,
Considérant la démission du maire en date du 08/11/2022,

La commune du Dévoluy a été sollicitée par un porteur de projet (Mme Doriane BRUNET MEYER) souhaitant organiser une activité "Escape Show Room" dans la Yourte de la commune située au Col du Festre.

En vertu des dispositions de l'article L2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, cette demande doit être appréciée comme une manifestation d'intérêt spontanée.

Un avis de publicité a donc été diffusé afin de porter à la connaissance du public cette manifestation d'intérêt spontanée et de permettre à tout tiers, susceptible d'être intéressé par l'occupation d'une partie de ce domaine public, de se manifester en vue de la réalisation d'un projet similaire (utilisation de la Yourte pour une activité type Escape Game), conformément à l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Aucune autre manifestation d'intérêt n'a été reçue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **CONSENT** une autorisation à Mme Doriane BRUNET MEYER pour organiser une activité "Escape Show Room" dans la Yourte de la commune située au Col du Festre.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public (1 an)
- **FIXE** le montant de la redevance à 200€

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 13-12-2022
Publié le : 13-12-2022
Notifié le : 13-12-2022

Pour extrait conforme,

Pour le maire démissionnaire, la première adjointe,

Alexandra BUTE

